



Réseau des chefs de projets Politique de la ville

Lieu : IREV – Lille

Date : 14 septembre, de 9h30 à 13h

Ordre du jour :

- ✓ Programme de l'IREV
- ✓ Stratégie GUP et abattement TFPB
- ✓ Actualités nationales et révision du contrat de ville
- ✓ Participation citoyenne et gouvernance du contrat de ville

Stratégie GUP et abattement TFPB

La **Gestion Urbaine de Proximité** est un enjeu prégnant de la Politique de la Ville depuis son origine. Elle a été formalisée avec les contrats de ville 2000-2006 et a bénéficié d'une mise en œuvre plus systématique avec l'élaboration de la première génération des PRU.

Les démarches de Gestion Urbaine de Proximité visent à rehausser l'attractivité des quartiers par un renforcement de la gestion et des interventions, tant des organismes HLM que des collectivités et de l'ensemble des acteurs impliqués dans les quartiers. S'inscrivant dans la proximité, les démarches de GUP sont des leviers pour susciter la participation citoyenne.

Dispositif transitoire prolongé pour la durée des contrats de ville 2015-2020, **l'abattement de 30% de taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** dont bénéficient les bailleurs sociaux pour leur patrimoine en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers. Un programme d'actions doit être établi en contrepartie de cet abattement : sur-entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité, soutien aux personnels, mise à disposition de locaux..., les pistes d'actions sont nombreuses pour améliorer le cadre de vie des QPV. Il convient d'articuler pleinement ce programme avec les autres politiques et dispositifs et le contexte local (projet urbain, sécurité, développement social). L'avenant à la convention 2015-2020 doit être signé dans les semaines à venir. Il s'agit d'une occasion pour infléchir les grandes orientations, la méthodologie et le travail partenarial autour de l'abattement TFPB et plus globalement d'affirmer la nécessité d'une stratégie de GUP pour les territoires.

Si l'aspect stratégique de ces démarches est bien intégré par les acteurs, et la mise en cohérence et en adéquation avec les orientations stratégiques et opérationnelles du volet logement-cadre de vie du Contrat de Ville vivement souhaitée, des difficultés persistent pour assurer un déploiement optimal. Par ailleurs, pour les sites concernés par le 1^{er} Programme de rénovation urbaine, les démarches de gestion urbaine se sont souvent délitées et le turn-over des professionnels n'a pas permis de réactiver les modes de faire.

Le réseau des chefs de projets présents a travaillé à identifier les points d'appui et de blocage au déploiement de ce dispositif et à imaginer les actions sur lesquelles l'IREV pourrait venir en appui :

✓ Les points d'appui pour renforcer sa stratégie GUP

L'une des principales conditions de réussite d'une stratégie GUP efficace sur un territoire est la mise en œuvre d'un **cadre d'action concerté, basé sur le consensus et le compromis entre les différents acteurs de la GUP** : EPCI, communes, bailleurs sociaux et habitants. L'ensemble de ces acteurs doit ainsi être présent dans le tour de table. Il est également important de reconnaître le rôle d'autres partenaires, comme la Région.

Dans le cadre des relations entre les EPCI et les communes, **une répartition des rôles** peut permettre de mener ce projet en bonne intelligence. Ainsi, comme le présentait la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, l'EPCI peut avoir un rôle d'ingénierie, d'appui méthodologique (calendrier partagé, fiches actions, etc) et de coordination des relations bailleurs pour les communes. Ainsi, celles-ci sont outillées pour réaliser les diagnostics et le suivi des actions réalisées par les bailleurs.

Il apparaît également nécessaire de **prévoir des espaces de dialogue et d'échanges** entre les partenaires, sous la forme de comités techniques et de pilotage. La réalisation de diagnostic en marchant et de visites de terrain joue un rôle non négligeable pour trouver un terrain de discussion basé sur des données opérationnelles et porter des plans d'action adaptés aux besoins. Ces étapes sont aussi l'occasion de **mobiliser les habitants**, premiers concernés par ces problématiques. Les conseils citoyens, associations de locataires et associations de proximité constituent des interlocuteurs à ne pas négliger.

Disposer d'outils partagés et cohérents est au cœur de la réussite de ce projet. Les actions pouvant être menées aussi bien de concert entre EPCI et communes, qu'en inter-bailleurs, présentent ainsi un intérêt fort.

Les collectivités présentes notent enfin **un changement de posture** chez un certain nombre de bailleurs, avec une meilleure prise en compte de la GUP et de la politique de ville en interne. Ainsi, beaucoup de bailleurs proposent de soutenir des actions de médiation sociale ou d'insertion professionnelle.

.....

« Le plus important, c'est de se rendre compte que la GUP relève d'un intérêt partagé. Nous travaillons tous (EPCI, communes, bailleurs) au service d'un meilleur cadre de vie sur ces quartiers. »

.....

✓ Les points de blocage à lever afin de faciliter sa mise en œuvre

La convention d'abattement TFPB doit être mieux **intégrée au sein d'une vision stratégique de la GUP à l'échelon intercommunal**. Le changement de posture des bailleurs doit également être effectué au sein des collectivités, afin de disposer d'une vision globale des objectifs stratégiques et opérationnels et en face, des actions menées par l'ensemble des partenaires dans le cadre de la GUP. Concrètement, il s'agit de définir une vision partagée entre bailleurs (politique de la ville – agences), communes et intercommunalités (services techniques, habitat – cadre de vie - aménagement, politique de la ville).

Une des difficultés persistantes reste ici **l'absence de moyens coercitifs pour orienter les actions** portées dans le cadre de l'abattement TFPB. Le rôle de l'Etat serait à renforcer dans ce cadre. En parallèle, les collectivités doivent pouvoir disposer de moyens, notamment humains, assez conséquents pour pouvoir piloter la stratégie et mener ce travail de coordination et d'ingénierie méthodologique sur la GUP.

Un manque de visibilité sur la comparaison entre actions de droit commun et actions spécifiques nuit au travail collaboratif. D'autres territoires (en région parisienne et lyonnaise) sont parvenus à mener ce travail comparatif afin de mieux identifier les actions de sur-entretien sur les QPV.

Un point de vigilance a également été soulevé concernant **la prise en compte des spécificités de la gestion urbaine de proximité au sein des quartiers de centre-ville** en QPV. En effet, ces quartiers n'ont souvent que très peu de logements sociaux. La question de l'intégration de l'habitat privé à la GUP et de la mobilisation des propriétaires se posent donc.

Les territoires de Calais, Roubaix et Tourcoing, bénéficiaires du PNRQAD, peuvent être ressources !

Ressources :

- Site consacré à la GUP des centres de ressources Politique de la ville Pays de la Loire et Centre Val-de-Loire : <https://sites.google.com/site/sitegup/>
- Boîte à outils de Valenciennes Métropole : <http://www.outils-gup.fr/index.php>
- Fiche IREV, Les questions à se poser : http://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/2018.09.14_questionnaire_tfpb_et_gup.pdf

✓ Les actions sur lesquelles l'IREV pourrait venir en soutien des acteurs

Plusieurs pistes d'actions de l'IREV ont été évoquées :

- **Un cycle de qualification** permettrait de se doter d'une culture commune, préalable à l'élaboration d'une vision partagée, de formaliser de nouvelles démarches et outils, de manière partagée et co-construite, et de faciliter l'échange de pratiques.
- Le public cible : **associer une diversité de professionnels**, en mobilisant aussi bien les services des collectivités en charge de la GUP (techniques, habitat...) et du contrat de ville, que les services des bailleurs en charge de la politique de la ville ou de la proximité, pour favoriser l'échange, voire la réalisation d'outils partagés

- A l'issue, l'IREV pourrait proposer une **capitalisation des bonnes pratiques** et expériences à essaimer.

Actualités nationales - « La France une chance : Mobilisation pour les habitants des quartiers »

La nouvelle feuille de route du gouvernement sur la Politique de la Ville a été présentée le 18 juillet 2018 par Jacques Mézard et Julien Denormandie. Une circulaire devrait venir prochainement décliner opérationnellement les grandes orientations présentées dans cette feuille de route.

En attendant, elle permet tout de même de dégager :

- Une synthèse des précédents engagements gouvernementaux sur les QPV,
- Tenir compte en partie de la démarche de co-construction,
- Intégrer les engagements des collectivités, entreprises et associations.

Une présentation synthétique des mesures de la feuille de route est disponible dans le « Point sur l'actualité de la politique de la ville » rédigé par l'IREV : [en cliquant ici](#).

Au-delà d'un besoin de visibilité sur la déclinaison opérationnelle de cette feuille de route, quelques points de vigilance ont été relevés par les chefs de projet présents. **Les mesures ne reposent pas toutes sur la même géographie** (soixantaine de quartiers pour les cités éducatives, quartiers en reconquête républicaine pour la police de sécurité du quotidien, expérimentation sur des territoires spécifiques comme les emplois francs). Il y a donc un besoin de clarification du spectre d'interventions de ces mesures.

Deux axes particulièrement prégnants ont retenu notre attention et la vigilance des chefs de projet dans la déclinaison opérationnelle :

- **La mobilisation du droit commun** : si celle-ci a toujours été une volonté forte de la politique de la ville, elle a toujours été très difficile à mobiliser et à évaluer. Il est toutefois à noter que plusieurs grandes annonces de réformes indiquent des actions renforcées et une prise en compte spécifique des habitants des QPV dans leurs actions de droit commun (réforme de la formation professionnelle et plan d'investissement dans les compétences, plan pauvreté, etc.) Il s'agit de points d'appuis utiles pour ramener le droit commun autour de la table. La mobilisation du droit commun permet aussi de réinterroger les besoins.
- **La révision du contrat de ville** : Suite aux évaluations à mi-parcours des contrats de ville, à la publication de la feuille de route et à la signature du Pacte de Dijon par Edouard Philippe le 13 juillet, il est demandé une révision des contrats de ville (dont l'échéance pourrait être prolongée). Ainsi, la révision du contrat de ville pourra notamment s'appuyer sur :
 - o les évaluations à mi-parcours et les diagnostics déjà posés sur les territoires et qui ont demandé un temps de travail conséquent,
 - o des engagements renforcés pris par l'Etat, notamment en matière de droit commun (feuille de route nationale)
 - o des engagements renforcés des intercommunalités, en particulier celles qui sont signataires du Pacte de Dijon.

Quelques points de vigilance :

- La dynamique partenariale avec l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville (Régions, Département, CAF, bailleurs, ARS, etc.) est à préserver. Le Pacte de Dijon ne doit pas conduire à revenir à un binôme Collectivité/Etat, nuisible à une action efficace sur les territoires.
 - o Souplesse : la révision et le déploiement du Pacte de Dijon doivent s'appuyer sur le travail mené en termes d'évaluations à mi-parcours et les diagnostics déjà posés sur les territoires.
 - o Adaptation : les « exigences » devront être adaptées aux capacités à faire des territoires.

Une opportunité à saisir :

- o Pour relancer une dynamique et faire revenir autour de la table des parties prenantes moins investies ou peu identifiées jusque-là. Il s'agit notamment également de mieux associer les services de droit commun, de l'Etat et des collectivités ;
- o Pour tenir compte des enseignements des évaluations à mi-parcours et réorienter les objectifs affichés dans les contrats de ville.

Participation citoyenne et gouvernance du contrat de ville

Les conseils citoyens mis en place depuis la loi de février 2014 doivent participer à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des contrats de ville. Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés à mobiliser leur expertise et contribuer, conjointement avec l'État, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier. A l'aune des évaluations à mi-parcours, la participation des citoyens dans cette gouvernance reste à mettre pleinement en œuvre. En effet, l'installation des conseils citoyens a été longue, eu égard au temps de mobilisation nécessaire et de compréhension mutuelle de leur rôle. Passée cette première étape, de nombreux territoires restent en besoin d'échanges méthodologiques pour avancer sur des points concrets :

- Quand considérer que les conseillers citoyens sont prêts à participer aux comités de pilotage ?
 - Comment équilibrer le besoin de formation des conseils citoyens et la nécessité de ne pas les sur-solliciter au risque de les épuiser ?
 - Comment associer les conseillers citoyens à l'étude de la programmation du contrat de ville ?
 - Comment concilier participation à la gouvernance, compte tenu du nombre d'instances (comité de pilotage, technique, des financeurs, groupes d'appui thématiques...)... et leur statut de bénévole ? Peut-on réfléchir à d'autres formes de participation citoyenne, complémentaires du conseil citoyen ?
-
- La diversité des territoires et de leurs spécificités fait qu'il n'existe pas de recette miracle pour réussir l'association des conseils citoyens dans la gouvernance des contrats de ville. Mais il est souhaitable de replacer les habitants et les associations au cœur du système d'une

part ; et d'autre part retravailler les rapports entre les habitants, les associations, les collectivités territoriales et l'Etat.

- Au-delà de la formation des conseillers citoyens, il a notamment été souligné le besoin de temps d'échanges et de réflexion au niveau des services politique de la ville et des instances de gouvernance pour repenser la manière d'inclure au mieux la participation citoyenne à la gouvernance du contrat de ville.

Ressource :

- les séances de Masterclass citoyennes : <https://spark.adobe.com/page/yGw5pWSnJ7nFD/>

✓ Accompagnement des porteurs de projet

Le temps dédié à l'accompagnement des porteurs de projet reste important pour les chefs de projet Politique de la Ville. Si des acteurs du monde associatif ont bien été repérés par les opérateurs concernant l'accompagnement à la gestion associative, les spécificités des dépôts de dossier au sein de la politique de la ville demande aux chefs de projet un temps d'appui individuel aux porteurs.

L'accompagnement doit permettre une certaine autonomisation. C'est tout un processus qui consiste à la mobilisation d'un écosystème favorable à la construction d'un projet essentiellement basé sur la cohérence du couple « projet / porteur ».

Pour cela il est nécessaire de sensibiliser, de former les acteurs associatifs. Il est alors nécessaire de les outiller dans les montages de projets, au processus pour répondre à des appels offre par exemple.

Ce travail de suivi de la programmation demeure complexe, entre une volonté de rester opérationnel et de limiter la partie administrative et le besoin d'un suivi des actions menées et la nécessité de remontée d'informations.

La mise en place de Dauphin relance ainsi les questionnements et les chefs de projet sont en attente de la mise en œuvre des formations au logiciel.